



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE
C. E. I.



DECISION N° 045 /CEI/BUR/06 DU 15 NOV. 2006 PORTANT ANNONCE
DES RESULTATS PROVISOIRES DU SECOND TOUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 29 OCTOBRE 2006 EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Bureau

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 ;

Vu la Loi N° 04/009 du 05 juin 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante ;

Vu le Règlement intérieur de la Commission Electorale Indépendante ;

Vu la Loi N° 04/O28 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi N° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ;

Vu la Décision N°008/CEI/BUR/05 du 09 juin 2005 portant Mesures d'application de la Loi N° 04/O28 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en République Démocratique du Congo ;

Vu la Décision N°003/CEI/BUR/06 du 09 mars 2006 portant Mesures d'application de la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ;

Vu la Décision N° 031/CEI/BUR/06 du 20 août 2006 portant annonce des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 30 juillet 2006 en République Démocratique du Congo ;

K

Vu l'arrêt de la Cour Suprême de Justice, toutes sections réunies, siégeant en matière du contentieux électoral R.E. 05 du 15 septembre 2006 portant proclamation des résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle ;

Vu l'arrêt de la Cour Suprême de Justice R.Const.38/TSR du 15 septembre 2006 portant prolongation du délai d'organisation du second tour du scrutin présidentiel ;

Vu le calendrier électoral en République Démocratique du Congo, tel que modifié et complété à ce jour ;

Vu les procès-verbaux et les fiches de compilation des résultats de l'élection présidentielle par ville ou par territoire des Centres Locaux de Compilation des Résultats et les documents y annexés ;

Vu le rapport du Centre National de Centralisation des Résultats ;

Vu le procès-verbal de délibération sur les résultats du second tour de l'élection présidentielle du 29 octobre 2006 ;

Considérant que dans les procès verbaux de compilation des résultats, il n'y a pas de réclamation ni de contestation portant sur les erreurs matérielles ;

L'Assemblée Plénière de la Commission Electorale Indépendante entendue à ses réunions des 12, 13, 14 et 15 novembre 2006 ;

Après en avoir délibéré ;

CONSTATE :



SUR LES RESULTATS DU SCRUTIN,

Que les résultats de l'élection présidentielle du 29 octobre 2006 se présentent comme suit :

Province	Inscrits	Votants	Taux de participation	Nuls	Blancs	Suffrage	BEMBA GOMBO Jean-Pierre	KABILA KABANGE Joseph
Kinshasa	2 913 313	1 681 250	57,71 %	27 082	3 892	1 650 276	1 122 231	528 045
Bas-Congo	1 227 775	633 463	51,59 %	19 438	3 807	610 218	452 409	157 809
Bandundu	2 925 126	1 480 921	50,63 %	26 780	4 741	1 449 400	877 560	571 840
Equateur	2 923 680	2 468 917	84,45 %	20 961	6 067	2 441 889	2 372 326	69 563
Province Orientale	3 241 470	2 069 325	63,84 %	66 909	21 332	1 981 084	406 532	1 574 552
Nord-Kivu	2 451 475	1 888 975	77,05 %	33 842	13 100	1 842 033	65 373	1 776 660
Sud-Kivu	1 651 262	1 388 001	84,06 %	20 487	3 545	1 363 969	23 115	1 340 854
Maniema	626 327	502 487	80,23 %	4 525	1 256	496 706	8 296	488 410
Katanga	3 473 936	2 625 458	75,58 %	31 380	7 725	2 586 353	161 378	2 424 975
Kasai Oriental	1 975 430	842 926	42,67 %	14 219	3 823	824 884	556 088	268 796
Kasai Occidental	2 010 405	1 033 756	51,42 %	20 746	3 221	1 009 789	774 514	235 275

Soit :

- Nombre total des inscrits : 25 420 199
- Votants : 16 615 479
- Taux de participation : 65,36%
- Bulletins nuls : 286 369
- Bulletins blancs : 72 509
- Suffrages exprimés : 16 256 601
- Suffrages par candidat :

N° ordre	Nom, post nom et prénom	Voix	Part (%)
01	BEMBA GOMBO Jean Pierre	6 819 822	41,95
02	KABILA KABANGE Joseph	9 436 779	58,05

En conséquence,

**ANNONCE LES RESULTATS PROVISOIRES DU SECOND TOUR DE
L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 29 OCTOBRE 2006 COMME SUIT :**

RANG	Nom Post nom Prénom	Voix	Part (%)
1 ^{er}	KABILA KABANGE Joseph	9 436 779	58,05
2 ^{ème}	BEMBA GOMBO Jean Pierre	6 819 822	41,95

Qu'ainsi, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au second tour, est déclaré élu Président de la République Démocratique du Congo, Monsieur **KABILA KABANGE Joseph**.

Dit que les présents résultats seront publiés et transmis à la Cour Suprême de Justice conformément à l'article 71 alinéas 5 et 6 de la Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Fait à Kinshasa, le 15 novembre 2006

Pour le Bureau de la Commission Electorale
Indépendante,



Abbe Apollinaire MUHOLONGU MALUMALU